

# Innovation digitale anti retards de paiement : Rubypayeur “fait la guerre” aux mauvais payeurs

Les retards de paiement sont une vraie plaie pour l'économie française ! Pour avoir un ordre de grandeur, il faut savoir que :

- 25% des dépôts de bilan sont imputables aux défauts de paiement
- 56 milliards d'euros de créances sont restées impayées en France en 2017
- 100 000 emplois pourraient être créés si les délais de paiement étaient respectés

Or, en pratique, les TPE/PME se retrouvent démunies pour trouver des solutions efficaces. En effet, quand le mauvais payeur décide de faire la sourde oreille, obtenir gain de cause suppose de se lancer dans un bras de fer juridique souvent long et coûteux. Les petites créances sont trop rarement recouvrées et les mauvais payeurs sont conscients des lacunes du système. Les entreprises se retrouvent alors avec des difficultés de trésorerie et, dans tous les cas, avec un manque à gagner qui a un impact direct sur la santé de l'entreprise.

Dans ce contexte, il y a pourtant une solution simple et d'une redoutable efficacité : le “Name & Shame”, un concept très plébiscité dans les pays anglo-saxons. L'idée est de modifier le rapport de force en dénonçant les mauvaises pratiques de paiement.

Fin 2015, Bercy a inauguré cette pratique en France en communiquant sur les amendes infligées pour retard de paiement à des grands groupes. Ce procédé est intéressant mais présente une limite : il faut attendre longtemps avant que le nom des mauvais payeurs soit dévoilé et cette démarche ne se fait pas à l'initiative des entreprises. Quid des TPE/PME qui représentent l'immense majorité du tissu industriel et commercial en France ?

Pour en finir avec ce cauchemar, **Alexandre Bardin** lance [Rubypayeur](#) ! Cette solution innovante révolutionne le recouvrement de créances entre professionnels en permettant d'identifier en quelques clics les mauvais payeurs et/ou de déclencher une procédure de recouvrement amiable basée sur le Name and Shame. En prime, les tarifs sont accessibles à toutes les entreprises, mêmes les plus petites.



# RUBYPAYEUR

## **Rubypayeur : le recouvrement nouvelle génération devient communautaire**

En matière de recouvrement, la France est restée à l'âge de pierre ! Dans un contexte économique tendu, il est devenu urgent d'utiliser tout le potentiel des outils numériques afin d'apporter une réponse moderne et pragmatique à un réel besoin.

Alexandre Bardin souligne :

*Les PME n'ont pas vocation à être des banquiers ! Il est indispensable de prendre des initiatives fortes pour en finir avec des pratiques aux conséquences catastrophiques. Sinon, certains continueront à considérer ces entités comme des sources de crédit intarissables.*

Avec Rubypayeur, fini l'impunité pour les mauvais payeurs. Le chef d'entreprise a toutes les cartes en main pour s'informer, se protéger et se défendre face aux retards de paiement.

### **Des services 2.0 pour agir vite et bien**

Rubypayeur propose d'activer 3 leviers pour en finir avec les retards de paiement :

**Identifier les risques : votre futur partenaire commercial est-il un mauvais payeur ?**

Le moteur de recherche Rubypayeur permet d'accéder en quelques clics aux pratiques de paiement de plus de 10 millions d'entreprises françaises.

Il est ainsi possible de savoir si des incidents de paiement ont été signalés ou si l'entreprise s'est engagée à respecter les délais de paiement (en signant la charte Ruby). Pour toujours plus de simplicité, un service d'alerte propose même de recevoir des notifications sur des entreprises cibles.

**Se faire payer : le recouvrement qui ose le "Name and Shame"**

Fini le "pas vu, pas pris" qui permet aux habitués des retards de paiement de se constituer une trésorerie au détriment des PME.

La procédure Rubypayeur est à la fois pédagogique et dissuasive :

- Le dossier de recouvrement amiable est créé en quelques minutes.
- Le processus de relance est alors déclenché : le débiteur est invité à régulariser sa situation par recommandé, SMS et emails.
- S'il ne paie toujours pas sa facture, son retard de paiement est publié sur le moteur de recherche public de la plateforme. Autant dire que la plupart des retardataires vont se dépêcher d'agir pour éviter cette mauvaise publicité !
- Pour les plus récalcitrants, une procédure de recouvrement judiciaire avec requête en injonction de payer est alors proposée en option.

Tarif phase amiable : 15 € HT + 10% de la créance récupérée (ou gratuit + 5% de la créance récupérée pour les abonnés Rubypayeur).

Tarif phase judiciaire : 199€ HT (ou 149€ pour les abonnés Rubypayeur).

### **Labelliser son entreprise : valoriser les bons payeurs**

Devenir “Rubypayeur” permet de rassurer ses futurs partenaires commerciaux concernant les retards de paiement.

Mais pour cela, il faut montrer “patte blanche” : pour pouvoir s’abonner au service Rubypayeur (tarif : 9,99 € HT/mois sans engagement), il faut s’engager à honorer ses factures en temps et en heure en signant la charte Ruby.

L’abonnement permet également d’accéder à un tableau de surveillance et de bénéficier d’avantages tarifaires sur les prestations de recouvrement Rubypayeur.

De plus, il offre la possibilité d’utiliser le logo “Rubyprotect” sur les factures et le logo de labellisation Rubypayeur sur tous les supports de communication.

### **Respect du débiteur**

Il existe évidemment de bonnes raisons de ne pas payer une facture. Rubypayeur prend en compte ces éléments et apporte une attention toute particulière aux droits du débiteur, en lui permettant de contester la procédure avec des éléments tangibles.

Par ailleurs, Rubypayeur impose au créancier de fournir des documents précis et vérifiés. C’est une condition sine qua non pour que le système soit vertueux. L’objectif n’est pas de créer un outil qui servirait à nuire aux débiteurs mais de donner un moyen efficace au créancier de se faire payer.

## A propos d'Alexandre Bardin, serial entrepreneur et fondateur de Rubypayeur



A 30 ans, et après un cursus Franco-Allemand en école de commerce, Alexandre Bardin a déjà créé 3 entreprises. Il a eu l'idée de Rubypayeur en s'appuyant sur son expérience de dirigeant.

Il confie :

*En tant que fondateur d'un e-commerce ayant une activité B2B, j'ai été confronté à de gros problèmes de retards de paiement de la part de certains clients. J'ai été surpris de voir à quel point les créances sont compliquées à recouvrer, tant en raison des coûts disproportionnés que de l'efficacité toute relative des cabinets spécialisés.*

En s'intéressant aux solutions de recouvrement, Alexandre constate que ce secteur n'a pas vraiment pris le virage du digital et qu'il existe des opportunités de développement intéressantes.

Il décide alors de créer une plateforme de recouvrement novatrice qui va s'appuyer sur quatre piliers :

- Le numérique : pour proposer des outils performants et faciles à utiliser.
- Le Name and Shame : pour pénaliser les mauvais payeurs.
- La communauté : la base de données, accessible à tous, s'auto alimente avec les incidents de paiement non réglés et les engagements pris pour les respects des délais de paiement.
- La démocratisation du recouvrement : les tarifs très abordables permettent à toutes les entreprises d'accéder à des solutions performantes pour éviter les impayés.

Alexandre précise :

*Avec Rubypayeur, nous avons l'ambition de révolutionner un secteur vital pour l'économie. Notre objectif est d'apporter une solution réellement efficace pour en finir avec les retards de paiement.*

## **Pour en savoir plus**

Site web : <https://rubypayeur.com/>

Blog : <https://blog.rubypayeur.com/>

## **Contact Presse**

Alexandre Bardin

E-mail : [alexandre@rubypayeur.com](mailto:alexandre@rubypayeur.com)

Tél. : 06 16 79 23 97